

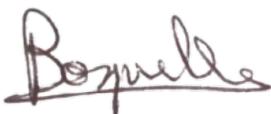
Pôle Artistique et Evènementiel

Procès-Verbal

Assemblée générale ordinaire du 09 janvier 2023

La présidente

Clara Bosquelle

Handwritten signature of Clara Bosquelle in black ink.

La secrétaire générale

Julie Cotté

Handwritten signature of Julie Cotté in black ink.

Sommaire

| | |
|---|----------|
| Sommaire | 2 |
| Généralités | 3 |
| Présentation et vote du bilan moral | 4 |
| Présentation et vote du bilan financier | 5 |
| Présentation et vote de la création du projet "MROTW Ultimate" | 6 |
| Election du nouveau bureau du PAE-UTC | 7 |
| Questions et discussion libres | 8 |
| Annexes | 9 |

Généralités

Quorum requis : 10

Quorum atteint pour l'ouverture de l'assemblée générale.

Entités présentes : voir liste de présence en annexe

Présent.es pour le PAE :

- Clara Bosquelle, présidente
- Julie Cotté, secrétaire générale
- Maxime Richard, trésorier
- Nicolas Micheletti, responsable locaux

Assemblée générale déclarée ouverte par la présidente du PAE-UTC à 19h06.

Accord donné par tous.les les membres présent.es de l'AG afin d'effectuer les votes à main levé

Présentation et vote du bilan moral

Le semestre A22 était riche en événements ; nous avons pu voir l'UTCéenne une estu Comet, plusieurs représentations de profit, le cabaret, le gala, la NASA, les barsens, le tremplin de l'IF, le concert de Noël etc.

La gestion des salles de danse et musique s'est faite de la même manière que précédemment, aucun problème majeur n'a été relevé.

Les entités ont été accompagnés de la meilleure manière possible au maximum et la trésorerie a été remise et tenue à jour.

Nous avons réalisé une Assemblée Générale de début de semestre ainsi qu'une seconde Assemblée Générale, supplémentaire à l'ordinaire. Cette AG a été sollicitée par les entités du PAE, y ont été discutés notamment les modalités de défraiements, la protection des données vis-à-vis des CNI, les conventions liants plusieurs entités, les convention et charte de gestion des platines de FSC.

Globalement, nous observons un bilan positif et une bonne dynamique sur ce semestre.

Vote pour le bilan moral du semestre A22

| Abstention | Blanc | Contre | Pour |
|------------|-------|--------|------|
| 0 | 0 | 0 | 17 |

Proposition acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

Présentation et vote du bilan financier

Le trésorier présente le bilan financier annuel (du 01/01/2022 au 31/12/2022) et montre que ce sont les frais d'événements qui prennent le dessus. Il présente ensuite le bilan financier du semestre en date de la veille de l'AG (du 05/09/2022 au 08/01/2023).

L'assemblée demande des précisions sur les dépenses principales de 2022. À ce sujet, un rappel du fonctionnement de la trésorerie du pôle est fait ; les pertes des entités elles-mêmes sont directement visibles sur le bilan financier du PAE, ainsi comme beaucoup d'événements ont un exercice déficitaire, cela se retranscrit sur le bilan du PAE. Le PAE explique également que les pertes seront à rattraper par les entités elles-mêmes lors de leurs prochaines activités et subventions.

Vote pour le bilan financier

| Abstention | Blanc | Contre | Pour |
|------------|-------|--------|------|
| 0 | 0 | 0 | 17 |

Proposition acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

Présentation et vote de la création du projet "MROTW Ultimate"

La création du projet Mini RPG Of The Week ultimate a été sollicitée au cours du semestre par un cotisant. Il s'agit de la centième édition d'un événement sur le jeu vidéo TrackMania qui prendrait la forme d'un événement physique prévu pour avril/mai 2024. Une centaine de joueur.euses seraient attendu.es ainsi que des spectateur.ices. Lan'utc ne trouvait pas pertinent d'accepter cette activité et c'est en ce sens que c'est un projet indépendant au sein du PAE-UTC.

Proposition de l'objet du projet : "Organisation d'un événement unique de jeu vidéo au semestre de printemps 2024"

La création de ce projet suppose une clause particulière stipulant la clôture du projet à la fin du semestre P24.

Vote pour la création du projet "MROTW Ultimate" au sein du PAE-UTC

| Abstention | Blanc | Contre | Pour |
|------------|-------|--------|------|
| 0 | 0 | 0 | 17 |

Proposition acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

Election du nouveau bureau du PAE-UTC

Une unique liste s'est présentée afin de diriger le PAE pour le semestre P23 :

- Pierre FAGOT, président
- Nicolas MICHELETTI, secrétaire général
- Axel CHRISTEAUT-GUERRA, trésorier
- Marie JEZEQUEL, responsable locaux

Vote pour l'élection de la liste se présentant au bureau du PAE-UTC pour le semestre P23 présentée ci-dessus :

| Abstention | Blanc | Contre | Pour |
|------------|-------|--------|------|
| 3 | 0 | 0 | 14 |

Proposition acceptée à la majorité des voix exprimées.

Questions et discussion libres

La commission Décibels prend la parole afin de revenir sur un ressenti de la part des membres de son bureau. Ils indiquent une incompréhension de leurs problèmes ; aucune solution sérieuse n'aurait été envisagée, cela même à la suite de l'AG du 7 novembre 2022. Décibels s'adresse au PAE et à ses entités mais soulève l'absence des entités les plus concernées par leurs problèmes lors de l'AG en cours.

En effet Décibels a été très peu actif durant le semestre A22. L'entité explique cela par le manque de personnes compétentes pour assurer les événements. Très peu de personnes ont suivi les formations et participé à plusieurs événements. Décibels énonce également ses craintes quant aux prochains semestres car selon eux les seules personnes compétentes ne restent pas. Plusieurs sources possibles au problème sont évoquées : le covid, l'impact très faible de leurs promotions et communications et le manque de compréhension de la situation de la part de la fédération.

Il est donc nécessaire que le PAE prenne conscience des impacts de cette situation et les anticipe. Ces propos rejoignent ceux de la réunion du BDE UTC en date du 4 janvier 2022, il faut que les événements restent raisonnables et qu'ils prennent en compte ces contraintes.

Assemblée générale déclarée close par la présidente du PAE-UTC à 19h39.

Annexes

Annexe 1 : Liste de présence à l'AGO

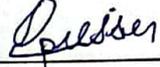
Annexe 2 : Convention projet MROTW Ultimate et PAE

AGO
09/01/2023
Benjamin Franklin

Feuille
de Présence

PAE - BDE - UTC
Rue Roger Coublanc
BP 60649
60200 Compiègne CEDEX

| Entité | Type | Convention signée ? | Président | SG | Trésor | Procuration | Signature | Heure sortie |
|------------------|------------|------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---------------------|-------------|-----------------|-----------------|
| Acroceur | club | oui | Alice Jimenez | / | / | / | | 19h39 |
| As de Choeur | club | non | | | | | | |
| Azero | club | non | | | | | | |
| Cabaret étudiant | commission | oui | Clara Bosquelle | Lisa Favaretto | Julie Cotté | / | <i>Beynel</i> | 19h39 |
| Capharnaüm | club | oui | Marie Jezequel | / | / | / | <i>Jezequel</i> | 19h39 |
| Coincidence | club | oui | Elsa Dodin | / | / | / | | |
| Comédie musicale | commission | oui | Gabriela Carrillo Codina | Pierre Fagot | Eugénie Brogi | / | <i>Brogi</i> | 19h39 |
| Comet | commission | oui | Evan Dartois Thomas Moller-Anthony | Lucas Moller-Anthony | Malicia Puraye | / | | |
| Dada | club | oui | Engel Calon | / | / | / | | |
| Décibels | commission | oui | Adrien Eurin | Aurélien Vautrin | Tom Cayrol | / | <i>Cayrol</i> | 19h39 |
| Eden | club | oui | Merveille Moberi Delpoux Lisa | / | / | / | | |
| Etuville | | 1901 non | | | | | | |
| Festupic | commission | non | | | | | | |
| Flow/Raison | club | oui | Christian Gau | / | / | / | | |
| FSC | club | oui | Boris Cazic | / | / | / | | |
| IF | | 1901 oui | | Camil Smaini | | / | | |
| Jongl'utc | club | oui | Alix Bottione | / | / | / | <i>Bottione</i> | 19h39 |
| Larsen | commission | oui | Nicolas Micheletti | Louis Laurent | Gabin Lefebvre | / | <i>Lefebvre</i> | 19h39 |
| le CID | club | oui | Anaëlle Jacob | / | / | / | <i>Asady</i> | 19h39 |
| Light Up | commission | oui | Auguste Rivière | Arthur Weens | Mathis Bigallon | / | | |
| NASA | commission | oui | Lucie Jolivot | Samuel Vaudin | Langouët Camille | / | <i>Jolivot</i> | 19h40 |
| Ocata | club | oui | Marie Jezequel | / | / | / | <i>Jezequel</i> | 19h40 |

| | type | conuers signée? | mez | Sc | Trèse | Procu | signature | Heure sorti |
|-------------|------------|--------------------|------------------|---------------|-------------|-------------|---|---------------------------|
| Piano UT's | club | non | | | | | | |
| Pic'n'Rock | club | oui | Pierre Batel | / | / | / | | |
| Pics'Art | club | oui | Rémi Vincent | / | / | / | | |
| Profit' | club | oui | Valentin Corazza | / | / | / |  | 19h40 |
| Raid'UT | commission | oui | Charles Spiesser | Lilou Palpied | Mathis GRAS | / |  | 19h40 |
| Salsa | club | oui | Giovanni Hoz | / | / | / | | |
| SDF | commission | oui | Daphné Engrand | / | / | Julie Cotté |  | 19h39 |
| SSP | club | oui | Nicolas Maetz | / | / | / |  | 19h39 |
| Stravaganza | | 1901 oui | Tiphaine Gabens | / | / | / | | |
| Swing'out | club | non | | | | | | |
| Trib'ut | club | oui | Julie Cotté | / | / | / |  | 19h40 |
| UTCrew | club | oui | Anastasia Varlet | / | / | / | | |
| PAE | | | | | | | | |
| Présidente | / | / | Clara Bosquelle | / | / | / |  | 19h40 |
| SG | / | / | Julie Cotté | / | / | / |  | 19h40 |
| Trésorier | / | / | Maxime Richard | / | / | / |  | 19h40 |
| | | | | | | | Total votes | |
| | | | | | | | Total voix délibératives | 31 37 |
| | | | | | | | Quorum (1/3) | 11 12/33/33/33 |

Convention Projet

Entre le PAE et son projet MROTW Ultimate

La présente convention définit la structure et les règles fondamentales de fonctionnement du projet MROTW Ultimate ainsi que le cadre des relations entre le PAE et ce projet. Le respect de cette convention est essentiel au bon fonctionnement du projet.

Article 0 : Rappel concernant les statuts du PAE

Article 6 – Indépendance

Le PAE et toutes ses entités s'engagent à agir indépendamment de toute organisation politique, syndicale ou religieuse.

Article 25 – Définition et création

L'assemblée générale ordinaire peut décider de la réalisation d'une tâche limitée dans le temps sous forme d'un projet. Un projet est défini par un nom, un objet, une durée et des moyens. Il est dirigé par un-e chef-fe de Projet assisté au moins d'une personne chargée du suivi de la trésorerie.

Article 26 – Fonctionnement et suivi

Est signée entre le-a président-e du PAE et le-a chef-fe de Projet une convention régissant son fonctionnement. Cette convention doit être validée par l'assemblée générale ordinaire à la première écriture, puis à chaque modification du texte de la convention.

Cette convention détermine au minimum le cadre précis, la durée et la nature des pouvoirs que le-a président-e du PAE délègue au (à la) chef-fe de Projet. Le-a chef-fe de projet rend compte régulièrement de sa gestion et de sa situation financière au (à la) Président-e du PAE.

Article 1 : Nom, objet et durée du projet

Un projet du PAE est un organe du PAE chargé de la réalisation et de la gestion d'une partie de ses activités.

Le nom du projet est MROTW Ultimate et a pour objet :

Organisation d'un événement unique de jeu vidéo au semestre de printemps 2024

Le projet prendra fin le 31/08/2024.

Article 2 : Bureau du projet

Conformément aux statuts du PAE, le bureau du projet est composé d'un-e président-e, d'un-e secrétaire et d'un-e trésorier-e.

Le bureau du projet MROTW Ultimate est responsable devant le bureau du PAE et son assem-

blée générale ordinaire de la réalisation de son objet et de toutes les actions que le projet MROTW Ultimate entreprend.

Le bureau du projet se compose des personnes suivantes :

Président·e

Secrétaire

Trésorier·e

.....

.....

.....

Lui sont délégués les pouvoirs nécessaires pour gérer le projet MROTW Ultimate.

Un·e membre du bureau du projet MROTW Ultimate peut démissionner à tout moment. Il doit pour cela en informer par écrit le·a président·e du PAE. En cas de démission du (de la) président·e du projet MROTW Ultimate, il est alors suspendu dans les mêmes conditions qu'à l'article 6. Dans les autres cas, le·a président·e du projet MROTW Ultimate nomme les remplaçant·es aux postes vacants.

Article 3 : Moyens mis à disposition du projet MROTW Ultimate par le PAE

Pour que le projet MROTW Ultimate puisse mener à bien ses objectifs, le PAE peut, si nécessaire, mettre à sa disposition, et sous réserve d'organisation préalable avec le reste des entités et du PAE :

- un accès à un local,
- une adresse,
- une adresse de messagerie électronique, un espace de stockage et de travail en réseau,
- ses différents moyens de communication,
- un compte bancaire rattaché à celui du PAE,
- son matériel inutilisé.

Article 4 : Engagements du PAE et du projet MROTW Ultimate

Le bureau du PAE s'engage à étudier toute demande de subvention ou toute autre forme de soutien au projet MROTW Ultimate, et toute demande du projet MROTW Ultimate concernant l'utilisation des moyens mis à sa disposition par le PAE.

En outre, le PAE organise des réunions entre son bureau et celui du projet MROTW Ultimate sur demande et s'engage à informer le projet MROTW Ultimate de toute décision de ses instances dirigeantes, en particulier lorsqu'elle affecte l'activité du projet MROTW Ultimate.

Le projet MROTW Ultimate s'engage à respecter les statuts du PAE, son règlement intérieur, les conditions d'utilisation des moyens fournis par le PAE (y compris, s'il y a lieu, la convention d'occupation des locaux, et les règles d'affichage). La participation aux activités du projet MROTW Ultimate est conditionnée au respect des conditions sus-citées.

Le bureau du projet MROTW Ultimate devra fournir un bilan semestriel de ses activités, sur les plans moral et financier, tenir à jour la comptabilité du projet MROTW Ultimate et archiver les pièces comptables. Les mêmes bilans devront être fournis à la fin du projet. Il devra veiller à ce que l'ensemble de son activité soit en conformité avec les textes réglementaires et législatifs, mais aussi avec les statuts et le règlement intérieur du PAE. Il a aussi l'obligation de :

- prendre en compte les remarques des instances dirigeantes du PAE,
- recevoir et consulter les mails, par redirection, utilisation du webmail fourni ou tout autre

- moyen, de l'adresse `minirpgultimate@assos.utc.fr`,
- répondre aux convocations du bureau du PAE,
- constituer des dossiers de passations, permettant à ses successeur·ices d'obtenir les informations dont ils ou elles auront besoin,
- restituer les moyens d'accès aux locaux et moyens gérés par le projet MROTW Ultimate à ses successeur·ices.

Article 5 : Moyens financiers du projet MROTW Ultimate

L'activité du projet MROTW Ultimate se doit d'être financièrement équilibrée, même si il peut bénéficier pour cela de subventions et dons. Pour mener à bien ses objectifs, le projet MROTW Ultimate peut, à sa demande, se voir ouvrir un compte bancaire à son usage. Le projet MROTW Ultimate s'engage à fournir sa comptabilité au bureau du PAE à sa demande. Afin de s'assurer de la pérennité financière du projet MROTW Ultimate, le·a président·e ou le·a trésorier·e du PAE a un accès total à ce compte, et pourra effectuer les opérations qui seront nécessaires.

Article 6 : Suspension du projet MROTW Ultimate

Le bureau du PAE peut, à tout instant, décider de suspendre le projet MROTW Ultimate lorsqu'il considère que l'activité du projet MROTW Ultimate :

- menace sa pérennité financière,
- menace la réputation du PAE,
- n'est pas conforme aux statuts, règlement intérieur, ou à la présente convention,
- est insuffisante.

Le projet MROTW Ultimate est suspendu automatiquement si la présente convention arrive à terme sans être renouvelée. Un projet suspendu n'est plus autorisé à agir pour la réalisation de son objet.

Le bureau du PAE doit informer le projet MROTW Ultimate de sa suspension via son adresse de messagerie électronique ou par courrier. La décision prend effet dès lors que l'information a été transmise. Si le bureau du projet MROTW Ultimate entend contester la suspension, il peut demander par écrit la tenue d'une assemblée générale ordinaire du PAE, que le bureau du PAE s'engage à convoquer. Seule l'assemblée générale ordinaire du PAE et son bureau peuvent annuler la suspension du projet MROTW Ultimate, et nommer alors un nouveau bureau au projet MROTW Ultimate.

Article 7 : Validité de la convention

Cette convention a été adoptée lors de la séance de l'assemblée générale ordinaire du 28/09/2022. Elle est valable jusqu'à sa rupture par l'assemblée générale ordinaire du PAE. Elle doit être renouvelée dans les huit mois qui suivent sa dernière signature ou au prochain changement du (de la) président·e du PAE. Elle peut être modifiée par une décision conjointe du projet MROTW Ultimate (via son bureau) et de l'assemblée générale du PAE.

Article 8 : Propriété

Le projet MROTW Ultimate est un organe du PAE. De ce fait, son matériel et ses ressources

financières appartiennent au PAE.

Article 9 : Membres occasionnel·les

Le projet MROTW Ultimate ne peut proposer des membres occasionnel·les au PAE que lors d'une assemblée générale ordinaire du PAE. L'assemblée générale définira la durée pour laquelle il ou elle est membre.

Article 10 : Clauses particulières

Le projet MROTW Ultimate a les clauses particulière suivantes :

(pas de clauses particulières)

Fait à, le

Pour le PAE :

Le·a président·e

Pour le projet MROTW Ultimate :

Le·a président·e

Le·a trésorier·e

Le·a secrétaire